

ROCHER, François, dir., *Bilan québécois du fédéralisme canadien*. Montréal, VLB éditeur, 1992.

Stéphane Dion

Volume 47, Number 1, Summer 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305206ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305206ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dion, S. (1993). Review of [ROCHER, François, dir., *Bilan québécois du fédéralisme canadien*. Montréal, VLB éditeur, 1992.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 47(1), 137–138. <https://doi.org/10.7202/305206ar>

ROCHER, François, dir., *Bilan québécois du fédéralisme canadien*. Montréal, VLB éditeur, 1992.

Un bilan scientifique et non militant suppose des critères d'évaluation. De tels critères sont rarement spécifiés dans ce recueil sorti en pleine campagne référendaire, dans lequel on trouve certaines analyses bien faites, quelques conclusions nuancées et bien appuyées, des tours d'horizon utiles, mais aussi beaucoup d'extrapolations militantes. Notamment, le lecteur a droit à quelques professions de foi souverainistes assorties de bien peu de données pertinentes à l'appui.

Deux critères devraient s'imposer d'emblée pour dresser le bilan québécois du fédéralisme canadien. Premièrement, cette fédération est-elle suffisamment décentralisée pour répondre aux besoins spécifiques des Québécois? Deuxièmement, les Québécois jouent-ils leur rôle dans les institutions fédérales et en reçoivent-ils leur juste part?

Sur l'enjeu de la décentralisation, le bilan est négatif, lit-on dans l'introduction. La fédération canadienne serait affectée par «une tendance centralisatrice» depuis plusieurs décennies et ses institutions centrales seraient «de plus en plus omnipotentes» (p. 9-10). Pourtant, on cherche en vain des preuves d'une telle affirmation au fil des quinze chapitres. «Le fédéralisme actuel est fortement centralisé sur le plan économique», prétend Jacques Fortin sans le démontrer (p. 239). Voilà une affirmation dont on ne voit pas comment elle résisterait à une comparaison internationale, ou à l'examen de la part modeste et décroissante du gouvernement fédéral dans les investissements publics.

C'est le fait de la décentralisation qui ressort du contenu des chapitres, même si les auteurs n'en tirent aucune conclusion. Ainsi, François Rocher et Daniel Salée admettent que la tendance est à la diminution relative de la part fédérale des recettes publiques face aux provinces (p. 99). Jean Mercier prévoit que cette tendance à la décentralisation devrait se maintenir dans l'avenir en raison des contraintes budgétaires fédérales (p. 186). David Irwin et Gérald Bernier rappellent que la majorité des transferts fédéraux aux provinces sont octroyés sans condition aucune et que les transferts conditionnels sont «beaucoup moins» restrictifs qu'auparavant (p. 265). Aucun autre État fédéré ne se livre à autant d'activités internationales que le Québec, observe Louis Balthazar (p. 173).

Le critère implicite au nom duquel les auteurs concluent, malgré tout, à une trop grande centralisation est tantôt le statut particulier, le fédéralisme asymétrique, la thèse des deux nations, voire «le droit d'agir en tant qu'État national» (p. 329). Jugée à cette aune, la fédération canadienne n'a évidemment pas livré la marchandise, que ce soit sur le plan de la Constitution et de l'identité (chapitres signés ou cosignés par François Rocher, Daniel Salée, Miriam Smith et Jean H. Guay), ou du point de vue de la capacité québécoise de mener une politique économique, sociale et culturelle pleinement autonome (chapitres de Jacques Fortin, Jean-Guy Lacroix, Marc Raboy et Yves Vaillancourt). Dans ces analyses, il est pris pour acquis que toute nouvelle dévolution de responsabilités vers le gouvernement du Québec

servirait automatiquement les intérêts des habitants de cette province. On a l'impression que le tort de l'intervention fédérale est simplement d'exister.

Quant à la *tendance* à la centralisation, on finit par comprendre qu'elle est appréhendée. Elle serait inscrite dans la logique du libre-échange, avancent Rocher et Salée. Elle résulterait de l'effet uniformisant de la Charte des droits de 1982, dénonce Guy Laforest. Mais les auteurs n'envisagent pas la possibilité que ces tendances à l'harmonisation des pratiques provinciales, si elles se réalisent, aient des effets positifs sur le bien-être économique des Québécois et la protection de leurs droits et libertés. D'ailleurs, la Charte canadienne est «remarquablement proche de la culture politique québécoise», de l'aveu même de Guy Laforest (p. 129).

Il reste l'autre critère, la place des Québécois dans les institutions fédérales et les retombées qu'ils en retirent. Les Québécois francophones ont une juste représentation numérique à Ottawa, mais sans plus, tant au Cabinet que dans la haute administration, découvre Michel Sarra-Bournet à partir d'une recherche empirique inédite. Le fédéralisme fiscal envoie au Québec les montants qui lui reviennent en tant que province plus pauvre que la moyenne nationale, écrivent Irwin et Bernier. Les Québécois reçoivent même plus que leur part des programmes de développement régional, découvre Bernier après une recherche empirique qui constitue le plus bel apport de ce recueil. Le Québec ou les services français sont subventionnés par le reste du pays dans les domaines de la culture, des communications et de l'assistance publique, concèdent Lacroix, Raboy et Vaillancourt.

Un troisième critère d'évaluation pourrait être avancé: la coordination inter-gouvernementale. Le bilan serait plutôt positif en politique étrangère, nous apprend la synthèse efficace de Louis Balthazar; plutôt positif aussi du point de vue de l'union économique, selon Jacques Fortin; négatif dans le dossier autochtone, selon une analyse riche d'informations de Daniel Salée.

Malgré quelques analyses utiles et bien faites, ce recueil n'atteint pas son objectif. On est en droit d'exiger plus de rigueur méthodologique d'un ouvrage de sciences sociales. C'est Lysiane Gagnon qui a pris l'habitude d'écrire ironiquement «science» politique pour déplorer la tendance répandue dans notre profession à endosser les revendications nationalistes sans recul critique ni démonstration à l'appui. La lecture de bien des chapitres de ce recueil incitera à maintenir les guillemets.